

CONDITIONS GENERALES DE VENTE « FORMATIONS PROFESSIONNELLES »

Les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations des parties. Elle constitue le socle unique de la relation commerciale entre les parties, et, en ce sens, l'acheteur dénommé client est réputé les accepter sans réserve. Dans le cadre de l'action de formation, le client est dénommé stagiaire.

1- INSCRIPTIONS / TARIFS / DOCUMENTS CONTRACTUELS

- Toute inscription vaut acceptation des prix et descriptions de la formation proposée. Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Les formations « professionnelles » à l'école de crêpiers BLE NOIR sont exonérées de TVA.
- L'inscription est validée par la réception de l'un de ces 3 documents : la fiche d'inscription ou le devis accepté ou la convention de formation. Ils doivent parvenir à l'Ecole de crêpiers BLE NOIR au plus tard 10 jours « ouvrables » avant la date de début de formation prévue.
- Dans tous les cas, l'Ecole de crêpiers BLE NOIR, adressera au stagiaire un courrier de convocation avec un plan d'accès, les horaires, et diverses informations pratiques.
- Lors de chaque formation, le stagiaire doit émarginer la feuille de présence qui seule fait foi de sa participation à la formation. L'absence d'émarginement est assimilée à un non suivi de la formation. A l'issue de la formation, est délivrée au stagiaire une attestation de présence et de suivi de la formation.
- Le coût d'une formation à l'Ecole de crêpiers BLE NOIR comprend dans les frais de repas. Cela est clairement précisé sur le devis et la fiche-programme. Les frais de transports demeurent en revanche toujours à la charge du stagiaire.
- Le client s'engage à vérifier les pré-requis exigés, nécessaires à l'entrée en formation.

2- FACTURATION ET REGLEMENT

- Le règlement de la formation est à effectuer dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de facturation, comptant et sans escompte, à l'ordre de KEROUAL ASSOCIES – ECOLE DE CREPIERS
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, l'Ecole de crêpiers BLE NOIR se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.
- En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

3- FINANCEMENT OPCO OU AUTRE ORGANISME FINANCEUR / FINANCEMENT A TITRE INDIVIDUEL

- Dans le cas d'une demande de prise en charge par un OPCO ou un autre organisme financeur il appartient au client de faire sa demande de prise en charge avant le début de la formation, de s'assurer de l'acceptation de sa demande, et de joindre une copie de l'accord de prise en charge à l'Ecole de crêpiers BLE NOIR.
- En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, le solde sera facturé par l'Ecole de crêpiers BLE NOIR au client.
- Si l'Ecole de crêpiers BLE NOIR n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'organisme financeur au premier jour de la formation, le client sera facturé en totalité.
- Seules étant prises en charge, par les organismes, les heures de formation réellement suivies par le ou les stagiaires, les heures d'absence seront alors facturées au client et payables comptant à réception de la facture.
- En cas de non prise en charge par l'organisme financeur, l'Ecole de crêpiers BLE NOIR facturera au client l'intégralité des coûts de formation.
- Dans le cas de formations « professionnelles » financées à titre individuel, l'intégralité du coût est due à l'inscription et minimum le tiers de ce montant doit être réglée le dernier jour de la formation. Et l'intégralité du montant doit être réglée 2 mois après le dernier jour de la formation. Pour la formation de 3 jours, le paiement peut se faire en 3 fois maximum, et pour la formation 2 jours le paiement peut se faire en 2 fois maximum. Le règlement peut être effectué en espèces, carte bancaire, ou chèque (à l'ordre de KEROUAL ASSOCIES – ECOLE DE CREPIERS BLE NOIR) ou par virement bancaire (comptes crédit agricole).

4- CONDITIONS D'ANNULATION ET REPORT DE L'ACTION DE FORMATION

- **Annulation-absences du fait du stagiaire :** Le client peut annuler une formation dans la mesure où il avertit l'Ecole de crêpiers BLE NOIR au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de début de formation. Exemple le plus courant : Pour un début de formation le mercredi matin, il faudra annuler au plus tard 10 jours ouvrables avant, soit le vendredi de la semaine J-2. Cette annulation devra être communiquée par e-mail à l'adresse : contact@ateliers-blenoir.com. La formation pourra ensuite être reportée en fonction du calendrier de formation de l'organisme de formation. Par contre, pour toute formation annulée moins de 10 jours ouvrables avant la date de la formation, les coûts de formation seront facturés en intégralité au client. Toute formation commencée sera également dû en totalité.
- **Annulation-absences du fait de l'organisme de formation :** L'école de crêpiers BLE NOIR peut annuler une prestation de formation si le nombre de participants minimum indiqué n'est pas respecté, ou si les conditions préalables de réussite de la formation (pré-requis indiqués dans la fiche-programme) ne sont pas respectées. Cette annulation est communiquée à l'entreprise, et/ou au client, au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de début de formation prévue. Si une annulation intervient du fait de l'organisme de formation, le client a le choix entre le remboursement des sommes versées et le report de son inscription pour une action de formation ultérieure. L'Ecole de crêpiers BLE NOIR s'engage à reporter l'action de formation dans un délai de 6 mois maximum à compter de la date de la commande.

5- COMMUNICATION / DROITS A L'IMAGE / CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

- A la fin de chaque formation, le client devra renseigner de manière explicite le document de « droits à l'image » se trouvant au verso du questionnaire de satisfaction.
- Sauf un avis contraire ayant été exprimé par le stagiaire ou l'entreprise cliente, l'école de crêpiers BLE NOIR peut mentionner les noms, prénoms des stagiaires et des entreprises, afficher les logos des entreprises clientes, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations suivies, utiliser des photos prises lors des formations, dans le but d'une communication interne et externe.
- Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser à des tiers non participants aux formations de l'école de crêpiers BLE NOIR les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à disposition.

6- DIFFERENDS EVENTUELS

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à leur différend, notamment par le recours à la médiation. En cas d'échec, tout différend au sujet des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution, des contrats de vente de formations, ou relatif au paiement du prix, sera porté devant la juridiction compétente, civile ou commerciale, du lieu de dispensation de la formation.